

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 27 août 2014

L'an deux mille quatorze

Le trois septembre à dix-sept heures

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : Yves ZUMSTEIN (pouvoir à Monsieur le Maire)

EXCUSES : Denis DEJARDIN

ABSENTS : Rémi PAUVROS (à compter de la question n° 12)

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 5 : Personnel Municipal - Formation -remboursement des frais aux agents

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le CNFPT procède à l'indemnisation des frais de transport des stagiaires à partir du 51^{ème} kilomètre aller-retour, que l'agent emprunte les transports en commun, effectue du covoiturage, ou utilise son véhicule personnel.

Après avis du C.T.P. du 12 décembre 2013 et du Conseil Municipal du 20 décembre 2013, la Ville a pris en charge les 50 premiers kilomètres effectués par nos agents, et ce, dans la limite des frais engagés et sur présentation des justificatifs.

A compter du 4 août 2014, le CNFPT a décidé de prendre en charge l'indemnisation des frais de transport des agents à partir du 41^{ème} kilomètre aller-retour, et non plus à compter du 51^{ème} kilomètre.

Il est proposé, en conséquence, que la Ville prenne en charge les 40 premiers kilomètres effectués par ses agents, et ce, dans les conditions reprises ci-dessus.

Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26 juin 2014,

il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le remboursement des frais de formation comme indiqué ci-dessus. (La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget à cet effet).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** de modifier le remboursement des frais de formation comme indiqué ci-dessus.
- **Décide** d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY